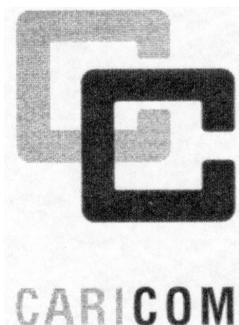


**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 15 janvier 2002, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de la «Caribbean Community», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom:
  - en français: Communauté des Caraïbes
  - en anglais: Caribbean Community
  
- b. le sigle: (abréviation)
  - en français:
  - en anglais: CARICOM
  
- c. l'emblème:



15 janvier 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle